

Nouveaux Cahiers du socialisme



À bout de souffle L'action communautaire en 2018

Céline Métivier

Numéro 20, automne 2018

Les groupes populaires face à l'État

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/89262ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif d'analyse politique

ISSN

1918-4662 (imprimé)

1918-4670 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Métivier, C. (2018). À bout de souffle : l'action communautaire en 2018. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (20), 23–30.

À bout de souffle

L'action communautaire en 2018

Céline Métivier

Chercheuse au Réseau québécois de l'action communautaire autonome

Les organismes communautaires ont la cote au Québec. Un sondage réalisé à l'automne 2017 montre que le rôle de ces organismes est largement connu et apprécié par la population¹. Il démontre même une connaissance assez fine des Québécoises et des Québécois des différents rôles joués par les organismes : 83 % y voient un lieu d'appartenance pour briser l'isolement, 82 %, une aide pour l'amélioration des conditions de vie et de pauvreté, 75 %, une aide pour défendre les droits et 71 %, un lieu de participation citoyenne. Cette reconnaissance est concordante avec celle de la politique gouvernementale en action communautaire, adoptée en 2001, qui fait état de leur « contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec² ».

Et pourtant, les travailleuses et les travailleurs des organismes d'action communautaire autonome (ACA) se disent à bout de souffle, criant sur toutes les tribunes qu'ils n'en peuvent plus. Comment expliquer une telle situation ? Et surtout, comment se sortir de cet engrenage ?

Voyons d'abord dans quelles conditions s'organisent les activités et services au sein des organismes d'action communautaire autonome.

1 Le sondage a été réalisé par la firme L'Observateur : <<http://www.rq-aca.org/blog/2017/10/22/84-des-quebecois-e-s-en-faveur-dun-financement-de-base-adequat-pour-le-communautaire/>>.

2 Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, Politique gouvernementale*, septembre 2001.

Un travail stimulant avec un salaire insuffisant

Travailler au sein d'un organisme d'ACA s'avère la plupart du temps très stimulant. Faire avancer les droits dans la société, agir avec les populations plus démunies pour améliorer leur sort, bâtir un projet social qui ne laisse personne de côté s'avèrent un puissant antidote au défaitisme et au cynisme ambiant. Combien de fois ces mêmes personnes se sont fait dire par des gens malheureux au travail à quel point elles étaient chanceuses d'occuper un tel emploi !

Cette gratification est toutefois rarement accompagnée de conditions de travail équivalentes à celles des emplois similaires dans les secteurs public et privé, et surtout pas à la mesure des défis rencontrés. Lors de la tournée de la Commission populaire pour l'ACA en 2015-2016³, plusieurs organismes ont témoigné du « fait qu'ils luttent contre la pauvreté, mais sont eux-mêmes dans l'impossibilité d'offrir des conditions de travail intéressantes à leurs propres travailleuses conformes à leur niveau de formation, leur expérience de travail et leurs compétences⁴ ».

Qu'en est-il vraiment ? Les données fiables sur l'emploi dans le communautaire sont issues de l'enquête *Repères*, réalisée tous les trois ans par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC)⁵. En 2015, le salaire horaire moyen était de 18,71 dollars (\$) pour les postes à temps plein⁶ et de 16,27 \$ pour ceux à temps partiel. En comparaison, pour l'ensemble du Québec, le taux horaire est de 26,56 \$ pour les postes à temps plein et de 17,83 \$ pour ceux à temps partiel⁷.

3 La Commission populaire pour l'ACA, mise en place par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome, a tenu des audiences dans 12 régions, de septembre 2015 à février 2016. Quelque 145 organismes y ont fait une présentation et 278 mémoires ont été transmis : <<https://mobilisationaca.com/>>.

4 Réseau québécois de l'action communautaire autonome, *Les organismes d'action communautaire autonome : entre engagement et épuisement. Rapport en suivi de la Commission populaire pour l'action communautaire autonome (ACA)*, octobre 2016, p. 26-27, <https://mobilisationaca.files.wordpress.com/2016/10/rq-aca-rapportcommissionpopulaire-oct2016-pour_impression.pdf>.

5 Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, *Les repères en économie sociale et en action communautaire. Panorama du secteur et de sa main-d'œuvre, Édition 2015*, <<http://www.csmoesac.qc.ca/publications/etudes-enquetes/enquete-nationale-2015-panorama-secteur-main-oeuvre>>.

6 *Ibid.*, p. 32. Nous avons fait une moyenne du salaire horaire moyen des femmes (18,54 \$) et de celui des hommes (18,87 \$) pour les postes à temps plein. Pour ceux à temps partiel, le taux pour les femmes s'élève à 16,73 \$ et à 15,81 \$ pour les hommes.

7 Statistique Canada, *Enquête sur la population active, 2017*, adaptée par l'Institut de la statistique du Québec, mise à jour du 2 mars 2018, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/remuneration-horaire-hebdomadaire/remuneration_horaire.html>.

Dur constat pour des personnes qui s'avèrent particulièrement diplômées. En effet, près des deux tiers des organismes communautaires emploient, pour les postes à temps plein, des femmes détenant un diplôme universitaire ou collégial⁸. La donnée est moindre pour les hommes (moins du tiers), mais elle correspond à la réalité d'un secteur majoritairement féminin (plus de 60 %)⁹.

Une situation encore plus préoccupante est le nombre d'organismes communautaires qui offrent un taux horaire inférieur à 15 dollars : 34 % pour les postes à temps plein et 59 % pour les postes à temps partiel¹⁰. On comprend que la revendication d'un salaire minimum à 15 \$ de l'heure, réclamée dans plusieurs milieux, ne passe pas la rampe dans tout le mouvement de l'ACA. Et ce n'est pas par pingrerie. Un grand nombre d'organismes doit composer avec un budget limité et des demandes accrues, dus en grande partie à une hausse des besoins exprimés dans les communautés alors que le financement gouvernemental stagne.

Quant aux rares augmentations que certains ont pu obtenir en 2017 (organismes famille, haltes-garderies et organismes soutenus dans le cadre du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation), elles ne s'adressent qu'à moins de 10 % des organismes et sont loin des 475 millions de dollars supplémentaires revendiqués dans le cadre de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*¹¹. Nous verrons plus loin que même les augmentations annoncées pour 2018-2019 et les années subséquentes sont loin d'être suffisantes.



8 *Les repères en économie sociale et en action communautaire*, Édition 2015, op. cit., p. 35.

9 *Ibid.*, p. 51.

10 Ces chiffres ont été fournis par le CSMO-ÉSAC à partir des données recueillies dans le cadre de l'enquête *Repères 2015*.

11 <<http://engagezvousaca.org>>.

Des avantages non financiers qui compensent un peu

Avec un salaire si peu élevé, on peut se demander pourquoi il y a encore 72 000 personnes qui continuent de travailler dans le communautaire¹². Certains diront qu'il n'y a pas juste l'argent dans la vie. C'est vrai dans une certaine mesure. Comme nous l'avons mentionné précédemment, occuper un travail destiné à améliorer la société peut s'avérer très gratifiant, quel que soit le salaire. Il est aussi reconnu que les emplois dans le communautaire offrent plus de flexibilité quant à l'aménagement du temps de travail, notamment pour favoriser la conciliation famille-travail-études¹³.

D'autres stratégies appliquées par les organismes communautaires pour améliorer les conditions de travail sont liées à des avantages non financiers. On pense, par exemple, à l'ajout de congés sociaux, de vacances, de temps de formation ou de reprise des heures supplémentaires¹⁴. S'ajoutent d'autres dispositions dont bénéficie le secteur communautaire : responsabilité, autonomie, diversification des tâches, participation aux décisions, outils de circulation de l'information, sécurité sur le lieu de travail, formation, etc¹⁵.

Il s'agit d'avantages non négligeables qui favorisent une meilleure qualité de vie au travail, mais qui ne peuvent compenser les effets de la pauvreté vécue par la majorité des personnes concernées. Il s'agit d'ailleurs d'une pauvreté qui va s'accroître à la retraite, puisque les deux tiers des organismes ne contribuent à aucun régime de retraite collectif ni à aucun régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif¹⁶. C'est souvent la rançon d'un emploi qu'on aime.

Vivre à l'ombre des mesures d'austérité

Les témoignages les plus marquants entendus lors du passage de la Commission populaire pour l'ACA ont porté sur les effets des mesures d'austérité. Sans augmentation du financement gouvernemental et même, dans certains cas, sans indexation depuis la mise en œuvre en 2002-2003 de la Politique gouvernementale en matière d'action communautaire, les organismes d'ACA continuent de répondre à des besoins grandissants. Or, depuis 15 ans, le coût de la vie (selon l'indice des prix à la consommation) a augmenté de 30,1 % ...

Parce que les besoins de soutien de la population augmentent parallèlement à l'éffritement du filet social, les organismes d'ACA sont de plus en plus sollicités, sans

12 *Les repères en économie sociale et en action communautaire*, Édition 2015, op. cit., p. 51.

13 Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, *Journée de réflexion sur l'amélioration des conditions de travail*, 5 novembre 2010, p. 2.

14 *Ibid.*

15 *Les repères en économie sociale et en action communautaire*, Édition 2015, op. cit., p. 48.

16 *Ibid.*

avoir les moyens de faire pleinement leur travail. Puisqu'il y a moins de personnel dans le réseau public pour répondre aux demandes de la population et que des directives leur sont données dans ce sens, les établissements publics dirigent de plus en plus de personnes vers les organismes communautaires, parfois sans tenir compte de la mission ou des capacités d'accueil de ces derniers¹⁷.

Les équipes de travail dans les organismes d'ACA sont alors débordées, car s'ajoutent aux tâches reliées à la réalisation de leur mission, celles de courir après le financement et de lutter contre l'austérité afin d'éviter que la situation ne dégénère davantage. Faute de financement adéquat, elles doivent en plus faire face à des diminutions d'heures de travail et des fermetures temporaires pour des raisons économiques, parfois même des fermetures définitives malgré les besoins de la population.

Dans un tel contexte, les travailleuses et travailleurs quittent parfois leur emploi, à la recherche de conditions de travail plus intéressantes ailleurs, ce qui contribue à une perte d'expertise pour les organismes et à mettre plus de pression sur le personnel encore en poste.

Ceux et celles qui demeurent en place voient alors leurs conditions de travail se détériorer. Dans ce contexte, comment espérer avancer et évoluer vers des conditions de vie équitables et plus de justice sociale ?

Pour sortir du cercle vicieux

Le mouvement d'ACA pourra-t-il mettre fin à ce cercle vicieux ? Depuis plus de cinq ans, les campagnes se multiplient au sein du mouvement communautaire pour signifier au gouvernement québécois que la mission des organismes est en péril faute d'un soutien financier plus adéquat. Une grande campagne unitaire, *Engagez-vous pour le communautaire* a été mise sur pied par une douzaine de regroupements nationaux¹⁸ à l'initiative du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) pour notamment revendiquer un rehaussement significatif du financement à la mission des organismes¹⁹.

Les manifestations, journées de grève, chaînes humaines, journées d'étude, occupations, actions éclair, rencontres politiques, etc., organisées autant par les campagnes sectorielles, régionales, locales que par la campagne unitaire dans les différentes régions du Québec, ont quand même donné quelques gains.

¹⁷ Les organismes d'action communautaire autonome : entre engagement et épuisement, op. cit., p. 24.

¹⁸ Pour voir la liste des regroupements qui composent le comité de coordination : <<http://engagezvous-saca.org/accueil/le-comite-de-coordination/>>.

¹⁹ La campagne *Engagez-vous pour le communautaire* porte les revendications suivantes : le respect de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, la reconnaissance de l'ACA comme moteur de progrès social, le réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux.

En 2017, les annonces de rehaussement se sont multipliées : 25 millions de dollars en santé et services sociaux d'ici 2022 ; 12,6 millions en défense collective des droits d'ici 2023 ; 9 millions en éducation pour 2017-2018 ; 1 million d'ici 2023 pour les corporations de développement communautaire (CDC) ; 20 millions sur deux ans (somme non récurrente) pour les organismes communautaires famille (OCF) et les haltes-garderies communautaires ; 1 million non récurrent pour les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel ; 6,48 millions récurrents d'ici 2020 pour la santé des hommes ; ainsi qu'une augmentation du montant de base des organismes en immigration qui passera de 25 000 \$ à 27 000 \$ en plus de l'octroi d'une indexation annuelle de 1,1 %.

La valse de ces millions de dollars (54 millions récurrents) peut paraître impressionnante. Les sommes promises représentent seulement 11 % des 475 millions revendiqués par la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* et sont vus par certains comme des bonbons électoraux. Les plus cyniques voient dans cet essaimage de fonds, répartis dans différents secteurs choisis, une méthode favorisant la division du mouvement. Plusieurs secteurs importants de l'ACA sont toujours laissés pour compte (environnement, loisir, médias communautaires, habitation, solidarité internationale, etc.) alors qu'ils subissent, comme tout le monde, une augmentation marquée de leurs dépenses.

Le mouvement d'ACA saura-t-il surmonter le défi de rester unifié ? Il est permis d'être optimiste car, au moment d'écrire ces lignes, les secteurs ayant obtenu les promesses d'augmentations les plus significatives demeurent plus que jamais actifs dans la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* et même, dans certains cas, dans la poursuite de leur campagne sectorielle²⁰.

D'autres pistes à explorer

Un financement adéquat qui est conséquent avec une réelle reconnaissance de la « contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » des organismes communautaires, inscrite dans le titre même de la Politique gouvernementale en action communautaire de 2001, serait la solution idéale pour favoriser de bonnes conditions salariales dans le milieu communautaire.

Cependant, en l'absence d'un programme centralisé dû au fait que le financement gouvernemental soit sous la responsabilité de plusieurs ministères, la répartition des enveloppes aux organismes d'ACA demeure inéquitable. Il s'agit d'un effet pervers de l'application transversale de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire

20 Nous faisons notamment référence à la campagne *CAS\$SH (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement)*, mise en place par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) à l'automne 2017.

à tous les ministères, pourtant voulue par les organismes d'ACA. Comment réduire les iniquités et favoriser de meilleures conditions de travail pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du mouvement quand des ministères, comme celui du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, refusent de supporter financièrement la majorité des organismes communautaires de leur secteur²¹ ?

Une voie à préconiser serait le dévoilement d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire autonome qui permettrait un réengagement de l'État envers la Politique de reconnaissance de l'action communautaire. Quinze ans après la sortie du premier plan d'action en 2004, il est maintenant temps de développer une cohérence et une vision commune de l'intervention gouvernementale en matière d'ACA dans tous les ministères.

La boîte de Pandore de la mise en place d'un guichet unique, que le rapport Larose mettait de l'avant en 2000 en préconisant la création d'une Société québécoise de l'action communautaire autonome²² et que le Comité aviseur de l'ACA (ancien nom du RQ-ACA) avait rejetée à l'époque, devrait-elle être ouverte ? Cette idée refait régulièrement surface à chaque fois que les iniquités en termes de financement et d'exigences de reddition de comptes sont mises à jour. Quant à la notion d'une loi-cadre qui « établirait les grands principes et les balises de la reconnaissance et du soutien financier de l'action communautaire autonome²³ », elle aussi préconisée par le rapport Larose, retient de plus en plus l'attention. Le RQ-ACA a même prévu examiner la faisabilité d'une telle option et pourrait en faire un des sujets centraux de son prochain colloque prévu à l'automne 2019.

Une autre idée qui fait du chemin depuis quelques années est celle de la syndicalisation des travailleuses et des travailleurs des organismes d'ACA. En février 2018, Au bas de l'échelle, le Centre de formation populaire et le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) ont fait circuler un sondage auprès des travailleuses et travailleurs du mouvement communautaire, surtout montréalais. Axé sur les conditions de travail, le sondage abordait la question de la syndicalisation. Il est prévu que les résultats du sondage servent de point de départ à une journée de réflexion montréalaise sur l'amélioration des conditions de travail devant se tenir le 2 mai 2018.

21 Ce ministère restreint le financement à la mission aux organismes de bassins versants, aux conseils régionaux de l'environnement et aux quelques organismes nationaux qui ne sont pas des organismes communautaires.

22 Gérard Larose, *Proposition de politique de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire. Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec*. Rapport de la consultation publique présenté au ministre de la Solidarité sociale, M. André Boisclair, 6 novembre 2000.

23 *Ibid.*, p. 17.

Il est difficile de prévoir les orientations qui sortiront de cette rencontre, notamment si la syndicalisation retient l'attention des personnes présentes. Il est toutefois aisé de prévoir l'embûche principale à cette syndicalisation, soit le maintien de l'autonomie de gestion si chèrement acquise et que bon nombre d'organismes d'ACA seront peu enclins à laisser tomber. De plus, comment les organismes pourront-ils répondre aux demandes syndicales sans budget adéquat ?

Une autre piste à ne pas négliger est celle de la grève du communautaire. Cette avenue a déjà été expérimentée à deux reprises. Les 5 et 6 novembre 2015, 1400 organismes d'ACA ont participé à deux jours de grève/fermeture/interruption des activités régulières. La situation s'est produite à nouveau les 7, 8 et 9 novembre 2016. De plus, la consultation sur la grève/fermeture/interruption de services, menée à l'automne 2017, a résulté en une majorité d'organismes répondants en faveur d'une interruption complète ou partielle des services comme moyen de pression. Cependant, le seuil plancher de 1000 organismes n'ayant pas été atteint, il n'a pu y avoir déclenchement d'une grève. Pour certains, ce n'est toutefois que partie remise.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les conditions de travail ne peuvent continuer de régresser ou, dans le meilleur des cas, de stagner. Soit que le gouvernement donne un coup de barre dans le rehaussement du financement, soit que les organismes d'ACA mettent en branle d'autres moyens pour bâtir un réel rapport de force afin d'améliorer non seulement leur offre d'activités auprès de la population, mais aussi les conditions de travail de leurs employé-e-s. Après plus de 15 ans de la mise en application de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, il est temps de passer à un stade supérieur.



Photo : André Query